Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

AMBASSADE DE FRANCE AU BURUNDI

FICHE BURUNDI

I- Organisation de l'enseignement supérieur

L'impact de la loi de décembre 2011 portant réorganisation de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur au Burundi était fondé sur la loi du 13 juillet 1989 portant réorganisation de l'Enseignement au Burundi. **La loi n°1/22 du 30 décembre 2011 portant réorganisation de l'Enseignement Supérieur au Burundi** a récemment redéfini ce cadre. Pour la rentrée académique 2011-2012, le plus important établissement d'enseignement supérieur public, **l'Université du Burundi** (crée en 1964) **a adopté la réforme des programmes et des structures de formation pour s'adapter au « Processus de Bologne » dit « LMD »** (Licence-Master-Doctorat) ou, appliqué au Burundi, le système « Bachelier-Master-Doctorat » (BMD)[1].
L'accès à l'enseignement supérieur public était, jusqu'en 2011, conditionné par l'obtention du *diplôme de fin des Humanités* (diplôme de fin d'études secondaires), délivré par l'établissement secondaire fréquenté par l'élève. Pour accéder à l'Université du Burundi (UB), il fallait également obtenir, avec un score supérieur à 50%, le *diplôme d'Etat*, équivalent du Baccalauréat français. Les étudiants qui s'inscrivaient dans l'enseignement supérieur privé pouvaient, en revanche, y accéder sans obtenir le diplôme d'Etat. La loi de décembre 2011 a modifié ce processus, **le *diplôme d'Etat* devenant le seul critère d'accès aujourd'hui pour tout l'enseignement supérieur au Burundi**.

En outre, tout étudiant admis à l'UB est bénéficiaire à la fois d'une bourse du gouvernement burundais, d'une place dans les « homes » étudiants et de l'accès au restaurant universitaire et ne paie aucun frais d'inscription. Toutefois, face au nombre croissant d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et au coût corrélatif qu'il représente dans le budget de l'Etat, les autorités burundaises réfléchissent à la suppression de la systématicité au profit de bourses gouvernementales sur la base de critères sociaux. Cependant, la réforme du système n'a pas encore abouti en raison notamment de grèves récurrentes à l'UB des étudiants, manifestant régulièrement sur leurs conditions de vie et impactant considérablement le calendrier universitaire.

Depuis cette loi portant « Réorganisation de l'Enseignement Supérieur » de décembre 2011 (qui s'accompagne de tout un dispositif réglementaire), auquel le FSP «Projet d'Appui à la Réorganisation de l'Enseignement Supérieur » (PARES) a fortement apporté sa contribution entre 2007 et 2012, l'accès à l'enseignement supérieur privé se trouve réglementé de la même manière que l'accès à l'enseignement supérieur public (article 2 du projet de décret portant conditions d'accès à l'enseignement supérieur et/ou universitaire public et privé). De même, **le décret d'application n°100/192 du 29 juin 2012 spécifie les modalités de l'obtention des *Humanités* comme de l'*Examen d'Etat***. Il précise que « le droit à un diplôme d'Etat est conditionné par l'obtention d'une note de 50% au moins, cette dernière résultant de la synthèse de la note obtenue à l'école dans les disciplines faisant l'objet de l'examen d'Etat et de celle obtenue à l'examen d'État. La note synthétique qui donne droit à l'obtention du diplôme d'Etat est calculée au prorata de 30% de la note obtenue à l'école et de 70% de la note obtenue à l'examen d'Etat ».

Cette loi de réforme de l'enseignement supérieur est sans doute, la plus importante depuis plus de vingt ans. Pendant les années de crise (1993-2005), l'enseignement supérieur burundais et tout particulièrement l'Université du Burundi ont subi de plein fouet les troubles graves qui ont traversé le pays. Fuite des cerveaux, années universitaires impossibles à suivre de par l'intensité de cette crise, infrastructures détériorées faute de

[1] Le terme de « Bachelier » ou « bachelor » en anglais a été conservé dans le texte de loi. Ce choix a été motivé par les autorités par le fait que le terme Licence du LMD risquait d'introduire des confusions entre la Licence type LMD – et la Licence « ancien système ». De plus, le Burundi se trouve à la frontière linguistique entre anglophonie et francophonie : si le terme bachelier reste équivoque pour les francophones puisqu'il renvoie au Baccalauréat français et non à une licence, celui de Bachelor renvoie effectivement à un niveau Licence LMD.

fonds pour les entretenir, retrait des coopérations internationales – l'Université de référence qu'était l'UB est sorti sinistrée de toutes ces années.
A partir des années 2000, les universités privées ont commencé à ouvrir leurs portes principalement à Bujumbura. L'UB a entamé dès le retour au calme en 2005 cette importante mutation pour reconquérir son statut d'antan et s'entourer des coopérations internationales. Cependant, loin d'être opposés – les universités privées et l'UB sont complémentaires : de par l'accroissement démographique, l'UB, qui accueille déjà pour l'année universitaire en cours 11 565 étudiants ne peut se passer d'un enseignement privé aux modalités d'accès désormais plus encadrés qui absorbe environ 16 000 étudiants (voir liste et tableaux de l'UB et des universités privés en 2 et 3).

L'Université du Burundi et l'enseignement supérieur public

L'enseignement supérieur public burundais comprend quatre établissements distincts:

- l'**Université du Burundi** (UB – 11 565 étudiants ; 8 facultés et 5 Instituts) ;
- l'**École Normale Supérieure** (ENS – 2 120 étudiants). Divisée en plusieurs sections (langues, sciences…), sa fonction est de former, en trois ans, les futurs enseignants du cycle inférieur des *Humanités (*Cycle d'enseignement primaire et secondaire de 9 ans, équivalent des IUFM en France). Ses effectifs sont en augmentation croissante et il est régulièrement question de pouvoir offrir, à l'instar de l'Institut de Pédagogie appliquées (IPA) de l'UB, une formation en cinq ans qui permettrait aux étudiants de devenir enseignants du cycle supérieur du secondaire ;
- l'I**nstitut National de Santé Publique** (INSP, qui est sous la tutelle du Ministère de la Santé publique et qui forme, en 2012, 520 étudiants) accueille les étudiants qui se destinent aux professions paramédicales – techniciens de laboratoire, pharmacie ;
- l'**Institut Supérieur des Cadres Militaires** (ISCAM, qui se trouve sous la tutelle du Ministère de la Défense et qui accueille 200 étudiants, dont 4% de filles) comprend deux facultés distinctes, celle de Sciences économiques et administratives et de Gestion et la Faculté des Sciences fondamentales. L'Iscam bénéficie du soutien de la coopération militaire de l'Ambassade de France.

L'UB compte 8 facultés et 5 instituts qui se trouvent répartis sur quatre campus à Bujumbura (Mutanga, Rohero, Kamenge, Kiriri) et un campus à Gitega. A la fois la plus ancienne et la principale institution d'enseignement supérieur du pays, elle couvre la plupart des domaines d'études majeurs et classiques de toute grande université.

Les huit facultés sont les suivantes :

- Lettres et Sciences humaines (FLSH) ;
- Psychologie et Sciences de l'Education (FPSE) ;
- Sciences économiques et administratives (FSEA) ;
- Sciences (FSC) ;
- Sciences appliquées (FSA) ;
- Agronomie (FACAGRO) ;
- Droit (DROIT) ;
- Médecine (FMED).

Les cinq instituts sont les suivants :

- Institut technique supérieur (ITS) ;
- Institut supérieur d'Agriculture (ISA, situé à Gitega) ;
- Institut supérieur de Commerce (ISCO) ;
- Institut de Pédagogie appliquée (IPA) ;
- Institut d'Education physique et sportive (IEPS).

Selon les bureaux de statistiques de l'UB, la répartition par faculté des enseignants et des étudiants pour l'année universitaire 2011-2012 est la suivante (* NB : les chiffres actualisés à septembre 2012 et mentionnés précédemment sont un peu inférieurs en raison des abandons ou réorientation de certains étudiants) :

Facultés	**Total Enseignants**	**Total Etudiants**	**dont Etudiantes**	**% de filles**
DROIT	12	626	123	20%
FACAGRO	15	195	20	10%
FLSH	68	2 036	366	18%
FPSE	26	954	254	27%
FSA	36	38	4	11%
ITS		1 260	84	7%
FSC	56	975	158	16%
FSEA	15	952	272	29%
IEPS	14	310	21	7%
IPA	36	2 325	286	12%
ISA	22	808	83	10%
ISCO	10	839	220	26%
FMED	38	818	135	17%
Total	**348**	**12 136**[2]	***2 026***	**17%**

Sur le plan de l'organisation du parcours universitaire, la loi de décembre 2011 a eu un impact majeur en introduisant, au Burundi, le système dit « LMD ». Le choix, opéré par les autorités burundaises, a cependant été fait de manière **à ne basculer que par paliers** et non l'intégralité de l'offre de formation.

Très concrètement, depuis la rentrée 2011-2012, les Licences 1 (ou B1 pour respecter la terminologie choisie au Burundi) sont désormais sous système « LMD », avec une offre de formation répondant aux critères du système international, issu du processus de Bologne. A la prochaine rentrée universitaire (2012/2013), ce sera donc la licence 2 qui sera régie par le nouveau système, à la fois pour les entrants en L2 et les redoublants qui reprendront donc leur première année de licence sous système LMD. **A terme, en 2015, toute l'université aura ainsi adopté le système « LMD »**, tandis que nombre d'universités privées, dont les curricula sont plus calqués sur le mode anglo-saxon, l'ont déjà adopté ou sont en train de s'y préparer.

Ce changement majeur des cycles d'études en a entraîné d'autres, avec notamment l'adoption d'un nouveau règlement académique à l'UB, qui précise le fonctionnement nouveau de la scolarité sous ce système LMD/BMD (équivalence, semestrialisation des enseignements, modalités de redoublement, etc…).

La question de la promotion d'un titre universitaire à l'autre pour les enseignants devient, avec les changements actuels, un enjeu important : cette promotion, elle aussi largement bloquée pendant toute la crise, peut aujourd'hui reprendre sur la base des standards internationaux que sont à la fois les diplômes obtenus et les recherches et publications. Pour la rentrée 2011-2012, l'UB dispose d'un total de 298 enseignants répartis comme suit par grade statutaire (source : bureau des statistiques de l'UB, M. le Conseiller du Recteur).

Assistants	Maîtres-assistants	Chargé d'enseignement	Chargé de cours	Professeur associé	Professeur ordinaire
45	86	5	114	29	19

[2] Ce chiffre est celui du début de l'année universitaire ; pour différentes raisons (abandons, ré-orientation de certains étudiants…) et actualisé en septembre 2012 il est de 11.565 étudiants comme stipulé plus haut

Par comparaison avec le système français, les grades sont plus nombreux mais on retrouve les trois grades essentiels, à savoir les assistants (ATER en France, en préparation de doctorat le plus souvent), les chargés de cours étant l'équivalent des CM (maître de conférence) et le grade le plus élevé, celui de professeur ordinaire pouvant être considéré comme l'équivalent de professeur des Universités.

L'enseignement supérieur privé

La loi cadre sur l'enseignement supérieur de 1989 prévoit l'existence d'un enseignement supérieur privé et aménage quelques dispositions spécifiques, les institutions correspondantes pouvant être créées par des personnes physiques, des associations ou des fondations.

Comme spécifié ci-dessus, les conditions d'accès aux Universités privé sont donc aujourd'hui les mêmes que pour les établissements publics.

Les établissements d'enseignement supérieur privé burundais regroupent des établissements très hétérogènes tant par leur taille, que par les domaines de formation ou encore au regard de la qualité des formations dispensées.

Les institutions actuellement en fonctionnement sont les suivantes :

- l'Institut international d'Informatique, des Télécommunications et des Technologies ;
- l'Institut International Libre d'Afrique (INILAQE) ;
- l'Institut Supérieur de Contrôle et de Gestion (ISCG) ;
- l'Institut Supérieur de Développement (136 étudiants) ;
- l'Institut Supérieur de Management ;
- l'Institut Supérieur des Techniques de Gestion (290 étudiants) ;
- l'Institut Supérieur des Technologies (IST, 303 étudiants) ;
- l'Université des Grands Lacs (UGL, Bururi, 1 382 étudiants) ;
- l'Université de Ngozi (Ngozi, 1 634 étudiants) ;
- l'Université du Lac Tanganyika (ULT, 2 409 étudiants) ;
- l'Université Espoir d'Afrique (2 906 étudiants);
- l'Université Lumière de Bujumbura (ULB, 1 862 étudiants) ;
- l'Université Martin Luther King (UMLK, 1 599 étudiants) ;
- l'Université de Mwaro (287 étudiants) ;
- l'Université Paix et Réconciliation (UPR, 669 étudiants) ;
- l'Université Sagesse d'Afrique (USA, 1 758 étudiants) ;
- l'International Leadership University.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

L'organisation des études

Jusqu'à la loi de réforme intervenue en décembre 2011, le système des études avait plus ou moins reproduit celui de l'ancienne puissance coloniale, la Belgique. Le premier niveau de diplôme était composé de deux ans, *première candidature* et *deuxième candidature*, dont l'obtention était nécessaire pour entrer en *première* puis *deuxième licence*. C'est donc un diplôme de licence en quatre ans qui validait ce premier cycle d'études.

Les Masters selon l'appellation LMD étaient équivalents à des DEA ou DESS en deux ans et les études doctorales essentiellement accomplies par des systèmes de co-tutelle avec des universités belges et françaises, notamment l'Université de Pau en histoire, de Tours et de Nantes en médecine.

Deux établissements privés ont aussi ouvert des enseignements de deuxième cycle délivrant des diplômes de Master :

Université Lumière de Bujumbura : 5 départements débouchant sur le diplôme de Master : Leadership et management de organisations, Droit des affaires, Gestion du développement, Gestion des affaires et administration, Genre, Institutions et Société.

Université Espoir d'Afrique : 5 programmes de maîtrise : Droit, Théologie, Sciences de l'Education, Sciences infirmières, Gestion des affaires et administration.

Les enseignements dispensés

L'enseignement supérieur public

L'Université du Burundi

La faculté des Lettres et des Sciences humaines

Cette faculté regroupe cinq départements dispensant des enseignements menant au diplôme de licence :
⇒ Langues et Littératures africaines ;
⇒ Langue et Littérature anglaises ;
⇒ Langue et Littérature françaises ;
⇒ Géographie ;
⇒ Histoire.

Une formation doctorale en *Géographie-Histoire* et une autre en *Sciences du langage* ont été ouvertes en 2001 en partenariat avec des universités françaises (Limoges, Toulouse-Le Mirail, Pau, Paris I ; thèses en cotutelle).

Le Centre d'Etudes des Langues au Burundi (CELAB), équipé et soutenu par la France depuis 1999 (projets AREF, CELEC et Francophonie) a vocation à être un pôle d'apprentissage du français au Burundi et dans la sous-région. Le FSP dit « Francophonie », avec un ETI positionné en son sein, a notamment pour objectif la mise en place d'un Master en didactique des langues.

La faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation

La faculté organise des enseignements de premier et deuxième cycle. Le premier cycle est commun et l'enseignement de deuxième cycle est organisé en deux départements :
⇒ Sciences de l'Education ;
⇒ Psychologie clinique et sociale.

La faculté des Sciences

Elle regroupe cinq départements :
⇒ Biologie ;
⇒ Chimie ;
⇒ Géologie ;
⇒ Mathématiques ;
⇒ Physique.

Depuis la rentrée 2011, l'expérience d'un tronc commun réunissant en L1 les étudiants en chimie, biologie, agronomie et médecine a été tentée. Il n'a pas convaincu les étudiants en médecine qui demandent le retour aux anciens curricula où figurent les cours d'anatomie et de physiologie. L'idée du tronc commun visait à permettre, à ceux qui échouaient à passer en deuxième année de médecine, de disposer d'une passerelle vers la faculté des sciences ou celles d'agronomie. La faculté propose un Mastère complémentaire, en un an, en Science de l'environnement.

La faculté de Droit

La faculté organise un enseignement universitaire classique couvrant les deux premiers cycles.

Un Diplôme d'Etudes supérieures spécialisées (DESS/master dans la nouvelle terminologie LMD) en Droits de l'Homme et Résolution pacifique des conflits est assuré au sein de la Chaire UNESCO en Education à la Paix et la Résolution Pacifique des Conflits, indépendante de la Faculté de Droit et soutenu par la coopération belge.

La faculté de Sciences économiques et de Gestion

La faculté compte quatre départements mais les étudiants sont en tronc commun jusqu'en B2/L2:
⇒ Economie politique (ECOPO) ;
⇒ Economie rurale (ECORU) ;

⇒ Gestion ;
⇒ Statistiques.

La faculté de Médecine

La Faculté offre une préparation :
au doctorat de Médecine et au aux Diplômes d'Etudes spécialisées de *Médecine interne*, *Chirurgie générale*, *Pédiatrie*, *Gynécologie-Obstétrique*, organisés en partenariat avec des universités françaises ;
des spécialisations en plusieurs domaines : anesthésie réanimation ; chirurgie ; gynécologie et obstétrique ; médecine interne ; pédiatrie ; radiologie ; ORL.

La faculté de Sciences appliquées

Cette faculté avait vocation à former des ingénieurs de conception. Ses étudiants venaient après leur candidature voire leur licence obtenue à la section polytechnique (mathématiques) de la Faculté des sciences. Les deux grandes options, nécessitant trois ans d'études, était Génie civil et Génie électromécanique, le titre délivré était celui d'*ingénieur civil.*

Avec le système LMD, les titres doivent passer à 3 ans pour la licence et deux ans pour les Masters ; surtout, l'ITS et la FSA doivent fusionner pour devenir la Faculté des sciences de l'ingénieur. Bien que prévu, le décret de fusion n'est pas encore entériné. La Faculté, situé sur le campus de Kiriri, se trouve aussi complété par un département indépendant crée en 2011 délivrant, directement sous LMD, des licences en informatiques et répondant ainsi à une forte demande d'informaticiens de conception et/ou d'exécution.

La faculté des Sciences agronomiques

La faculté est organisée en <u>cinq départements</u> :
⇒ Productions animales ;
⇒ Productions végétales ;
⇒ Aménagement du milieu et Ecologie ;
⇒ Socio-économie rurale et Génie rural ;
⇒ Technologie agro-alimentaire.

L'Institut Technique Supérieur (ITS)

L'ITS a été créé comme complément de la FSA, dans l'optique de former des cadres techniques supérieur dans trois domaines, dont l'aménagement et urbanisme. Les lauréats se voyaient décerner le diplôme d'*ingénieur industriel*, à l'issue d'une formation en quatre ans, dont une année en tronc commun.

Avec le LMD, il est donc, comme dit en supra, la fusion entre l'ITS et la FSA, conformément à l'esprit de cette réforme dont le but est rationaliser l'offre de formation en évitant des diplômes doublons » ou des formations tellement similaires qu'elles contribuent plus à engorger le marché du travail qu'à le développer.

L'Institut Supérieur d'Agriculture (ISA)

L'Institut (qui est situé à Gitega – 2^{e} ville du pays) a pour mission de former des *ingénieurs industriels* en agriculture, dans les quatre spécialités enseignées dans les départements suivants :
⇒ Agriculture ;
⇒ Génie rural, Eaux et Forêts ;
⇒ Zootechnie ;
⇒ Technologies des Industries agro-alimentaires.

De même que pour la FSA et l'ITS, les deux entités, Facagro et ISA ont pour vocation de fusionner afin de mutualiser leurs cursus comme leurs ressources. La faculté d'agronomie, située sur le campus principale de l'UB à Bujumbura et l'ISA, situé à Gitega, devront donc à terme soit décentraliser l'ensemble des études sur l'ISA, qui manque cependant d'infrastructures pour accueillir l'ensemble des étudiants notamment en termes de logement étudiants, soit opter pour une répartition par cycles et/ou spécialisation pour répartir les flux étudiants.

L'Institut Supérieur de Commerce (ISCO)

Créée en 1982, l'ISCO rassemblait à l'origine d'anciennes écoles nationales : école de comptabilité, école fiscale, école des douanes, centre de formation coopérative et cycle court de la Faculté des Sciences économiques et administratives.

Intégré en 1989 à l'Université du Burundi, l'Institut supérieur de commerce forme en deux ans des cadres moyens capables d'exercer des fonctions administratives et de gestion dans les organisations publiques, parapubliques et privées. Les sections sont au nombre de huit :

⇒ Bibliothéconomie ;
⇒ Commerce et marketing ;
⇒ Comptabilité ;
⇒ Développement communautaire ;
⇒ Gestion hospitalière ;
⇒ Assistant de direction.

Ces sections recrutent leurs étudiants en fonction des besoins du marché du travail ; en conséquence, certaines années, une ou plusieurs d'entre elles n'accueillent pas de promotion, ou en reçoivent une aux effectifs réduits (moins d'une dizaine d'étudiants). Les enseignants sont en très forte majorité non permanents et issus du monde du travail. La réforme LMD a pour effet d'étendre cette formation de deux ans à trois ans.

Avec le souci d'une meilleure adéquation emploi/formation, la politique de l'Enseignement supérieur burundais est de créer d'ici à trois ans plusieurs filières d'enseignement supérieur professionnel court type IUT selon la terminologie française. C'est l'Isco qui est destiné à assurer la gestion académique de ces nouveaux diplômes de par son expérience en ce domaine dès que les filières, sur la base d'une enquête en cours sur justement les besoins en formation par rapport au marché de l'emploi, aura pu permettre de disposer d'une visibilité réelle sur les premières filières à ouvrir.

L'Institut d'Education Physique et Sportive (IEPS)

L'IEPS organisait un enseignement couvrant les deux cycles (candidature et licence) et a élaboré les maquettes LMD en coopération avec l'Université de Nantes et son département de STAPS. Situé sur le campus de Kiriri, l'Institut manque de matériel d'entraînement mais la coopération française a entièrement rénové la piscine offrant un bassin d'entraînement aux normes.

L'Institut de Pédagogie Appliquée (IPA)

L'IPA (créé en 1993) a pour mission de former les enseignants du cycle inférieur et du cycle supérieur de l'enseignement secondaire ; il délivre deux types de diplômes : un diplôme professionnel d'enseignement (trois ans) et un diplôme de « licencié agrégé » de l'enseignement secondaire (cinq ans) sous l'ancien système. Sous système LMD, ces diplômes de viennent respectivement des licences et des Masters.

Il comprend cinq filières de formation pour le premier cycle :

⇒ Anglais - Kirundi ;
⇒ Biologie - Chimie ;
⇒ Français ;
⇒ Physique-Technologie ;
⇒ Mathématiques.

L'Ecole Normale Supérieure (ENS)

Elle a vocation à former les enseignants de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel ; sa mission recoupe donc, au moins partiellement, celles de l'Institut de Pédagogie appliquée, de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, et de la Faculté des Sciences.

Elle organisée en trois départements :

⇒ Département des Langues et Sciences humaines,
⇒ Département des Sciences naturelles,
⇒ Département des Sciences appliquées,

Elle offre un cycle inférieur en trois ans et cycle supérieur en deux ans dans les sections suivantes :

⇒ Français - Kirundi ;
⇒ Anglais - Kirundi ;
⇒ Mathématiques-Physique ;

⇒ Biologie-Chimie ;
⇒ Génie civil ;
⇒ Génie mécanique ;
⇒ Génie électrique.

Elle accueille un stagiaire long FLE à compter du 1er octobre 2013.

L'Institut National de Santé Publique (INSP)

L'Institut proposait avant le passage au LMD des formations en quatre ans qui passent à trois ans. Les filières sont les suivantes :
1. Santé publique ;
2. Santé environnementale ;
3. Pharmacie ;
4. Laboratoire ;
6. Anesthésie-réanimation ;
7. Sages-femmes ;
8. Radiologie
9. Soins infirmiers

Prévision d'ouverture, lors de l'année 2013, d'une filière en santé mentale.

L'Institut supérieur des cadres militaires (ISCAM)

La Faculté des Sciences économiques et administratives et la Faculté des Sciences fondamentales proposent une formation de quatre ans qui menaient, avant le LMD, à la licence respectivement en Gestion et Administration et en Mathématiques et Physique, l'ISCAM gérant en propre l'enseignement militaire. Adoptées, à l'origine, sur le modèle de l'Académique militaire Royale de Belgique, ces formations passent désormais, sous le système LMD, de 3 et 5 ans. Toutefois, l'ISCAM souhaite, à terme, une formation de cinq ans pour l'ensemble de ses futurs cadres militaires.

L'enseignement supérieur privé

Seuls seront énumérés les facultés, instituts, départements et unités composant les sept établissements rassemblant les effectifs les plus nombreux, en précisant pour un certain nombre d'entre eux les cycles d'enseignement offerts. Il s'agit de :
⇒ Université des Grands Lacs (UGL, Bururi, 1 382 étudiants) ;
⇒ Université de Ngozi (Ngozi, 1 634 étudiants) ;
⇒ Université du Lac Tanganyika (ULT, Bujumbura, 2 409 étudiants) ;
⇒ Université Lumière de Bujumbura (ULB, Bujumbura, 1 862 étudiants) ;
⇒ Université Martin Luther King (UMLK, Bujumbura, 1 599 étudiants) ;
⇒ Université Sagesse d'Afrique (USA, Bujumbura, 1 758 étudiants).

L'Université Espoir d'Afrique (Bujumbura)

⇒ Droit (1er, 2ème & 3ème cycles (Mastère) ;
⇒ Génie mécanique et électromécanique (1er & 2ème cycle) ;
⇒ Bible et théologie (1er, 2ème& 3ème cycle (Mastère) ;
⇒ Informatique (1er cycle) ;
⇒ Soins infirmiers (1er cycle) ;
⇒ Médecine ;
⇒ Science de l'Education 1er & 2ème cycles& 3ème cycle (Mastère)) ;
⇒ Sciences économiques, Administration et Gestion (1er & 2ème cycles) ;
⇒ Service sociale et développement Communautaire (1er cycle) ;
⇒ Communication (2ème cycle) ;
⇒ Informatique (2ème cycle).

L'Université du Lac Tanganyika (Bujumbura)

⇒ Droit (1er & 2ème cycles) ;
⇒ Gestion et économie appliquée (2ème cycle) ;

⇒ Informatique (1er cycle) ;
⇒ Sciences sociales, politiques et administratives (1er & 2ème cycles) ;

L'Université Lumière de Bujumbura

⇒ Faculté de Gestion et Administration ;
⇒ Faculté des Sciences de la Communication ;
⇒ Faculté de Droit ;
⇒ Faculté de psychologie, Département psychologie clinique
⇒ Faculté de Théologie ;
⇒ Faculté des Sciences politiques et relations internationales ;
⇒ Faculté des Sciences informatiques :
.Département d'Informatique de Gestion ;
.Département de Génie logiciel.

L'Université de Ngozi

⇒ Interprétariat et Traduction (1er et 2ème cycles) ;
⇒ Informatique (1er cycle : 3 ans) ;
⇒ Agronomie Agriculture (1er et 2ème cycles) ;
⇒ Droit (1er et 2ème cycles) ;
⇒ Economie (1er et 2ème cycles) ;
⇒ Hautes Etudes commerciales (1er et 2ème cycles) ;
⇒ Médecine (1er et 2ème cycles) ;
⇒ Institut universitaire de Sciences de la Santé (1er et 2ème cycles).

L'Université des Grands Lacs (Bujumbura)

⇒ Droit (1er et 2ème cycles) ;
⇒ Informatique (1er cycle : 3 ans) ;
⇒ Administration et Gestion des affaires (1er et 2ème cycles) ;
⇒ Psychologie et Sciences de l'éducation (département Psychologie clinique) (1er et 2ème cycles) ;

L'Université Martin Luther King

⇒ Droit (1er et 2ème cycles) ;
⇒ Informatique de gestion (1er cycle& 2ème cycles) ;
⇒ Gestion et administration des affaires (1er et 2ème cycles) ;
⇒ Télécommunications

Le troisième cycle

Des formations de troisième cycle à développer ou à poursuivre

Quatre formations de troisième cycle existent au sein de l'Université du Burundi :

Les spécialisations en médecine ;

- un Master complémentaire en journalisme soutenu par la CUD (coopération francophone belge) qui doit s'achever l'année universitaire prochaine ;
- un Master en sciences de l'environnement à la Faculté des sciences ;
- un DESS (Master) en droit de l'Homme et résolution pacifique des conflits dans le cadre de la chaire UNESCO/Faculté de droit de l'UB.

Les maquettes rédigées pour le passage au LMD/BMD prévoient presque toutes le développement de Masters. Presque chaque faculté va donc être dans un laps de temps qui devrait être le plus court possible doté d'au moins une formation en Master et à terme, en doctorat. Certaines maquettes prévoient déjà des Masters professionnels et d'autres plus orientés vers la recherche.

Les projets d'écoles doctorales ont fait l'objet d'études rédigés par les universitaires de l'UB. Elles sont organisées autour, d'une part, d'un pôle Lettres/sciences humaines et, d'autre part, d'un pôle Sciences exactes. Le RIGL, Réseau Interuniversitaire des Grands Lacs, dont le siège se situe à Bujumbura et dont le Recteur de

l'UB est le président (cf. infra § III) devrait permettre d'étoffer les écoles doctorales en incitant à l'échange de professeurs comme d'étudiants, mais aussi au partage de ressources pédagogiques, avec la mise en ligne de recherches déjà effectuées. Au-delà, le RIGL est un élément important voire crucial pour l'enseignement supérieur burundais si celui-ci veut redonner sa pleine dimension à la recherche, assurer la promotion de ses étudiants et d'une manière générale relancer la fonction centrale de l'université comme non seulement lieu spécifique de formation – mais aussi de développement de la recherche et de l'avancée des savoirs.

L'organisation actuelle de la recherche : le rôle des laboratoires

L'UB abrite plusieurs centres de recherches et projets de recherche qui ont une activité d'inégale fréquence et qualité.

A la Faculté des Sciences Agronomiques, on recensera notamment le CURPEL, Centre Universitaire de Recherche sur le Petit Elevage) ; le CERDA, Centre Universitaire de Recherche/Développement en Agroéconomie ; et le Projet « Champignons comestibles », (UA-FACAGRO, Projet IRRI-FACAGRO)

A la Faculté des Sciences : on notera notamment l'existence du Centre de Recherche Universitaire en Pharmacopée et Médecine Traditionnelle ; du CURDIF, Centre Universitaires de Recherche pour le Développement en Informatique ; et du CURBA, Centre Universitaire de Recherche en Biologie Appliquée.

A la Faculté de Médecine : on recensera notamment le CURSAP, Centre Universitaire de Recherche en Santé Publique ; le CURMES, Centre Universitaire de Recherche en Médecine (non actif) ; le CEFORMI, Centre de Formation et de Recherche en Médecine et Maladies Infectieuses (non actif) ; et le laboratoire d'anatomie-pathologie au sein du département des laboratoires au niveau du CHU ;

A noter l'existence d'une coopération avec le VLIR pour le département de santé et médecine communautaire au sein de la faculté en partenariat avec l'Université d'Anvers

A la Faculté des Lettres et Sciences Humaines : le CREDSRC, Centre de Recherche pour le Développement des Sociétés en Construction.

A la Faculté des Sciences économiques et Administratives : le CURDES, Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economique et Social ;

Enfin, l'Institut Supérieur d'Agriculture, situé à Gitega, abrite le Centre de Recherche de l'Institut Supérieur d'Agriculture.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Les avancées récentes

La loi de décembre 2011 à laquelle le projet FSP dit « PARES » a apporté un soutien important, réforme dans son ensemble l'enseignement supérieur burundais. Il prévoit ainsi que le *diplôme d'Etat* soit le diplôme unique permettant l'entrée dans le supérieur, privé comme public, ce qui est une manière de réguler le secteur de l'enseignement privé et de s'assurer de sa qualité. La loi prévoit également des changements d'ampleur sur la qualité des formations délivrées et les grades académiques. L'ensemble des principaux changements sont en cours de réalisation par le passage des décrets et ordonnances.

Par ailleurs, **l'UB s'est dotée, en novembre 2012, d'un Plan Stratégique** d'ici à cinq ans avec un échéancier clair prévoyant la réalisation de buts spécifiques et les moyens de les atteindre. Les principaux objectifs sont :

L'amélioration des enseignements ;
Le renforcement de la recherche ;
L'augmentation des services rendus à la société ;
L'amélioration de la gouvernance universitaire, de l'organisation, du système de gestion et de planification de l'UB ;
La généralisation de l'utilisation des TIC et la modernisation de la gestion des ressources documentaires ;
La redéfinition de la mission de la Régie des Œuvres Universitaires (ROU) et la mise en œuvre des réformes profondes dans ce secteur social ;

La réhabilitation et l'extension du patrimoine immobilier avec la mise en place d'une politique en matière d'entretien et de renouvellement des équipements.

Ce même Plan Stratégique, au-delà de l'UB, s'articulant avec le document « Burundi vision 2025 » et le CSLP II, prévoit aussi d'importants changements sur des axes plus précis tels que :
- le regroupement des filières de formation qui peuvent faire double usage ;
- la diversification des filières et leur professionnalisation dans le secteur public et privé, à la fois dans les domaines classiques et ceux plus nouveaux tels que la communication, l'informatique, les droits de l'homme et la gestion des conflits.
- une meilleure gestion des flux d'étudiants à travers « l'orientation dans les facultés et instituts de l'UB sur le principe du libre choix des filières qui devrait être la règle, quitte à organiser des concours pour les unités de formation trop demandées. Il y a lieu aussi d'opérer des classements à partir des résultats à l'examen d'état ».

Enfin, ce Plan met en lumière l'insuffisance de formation pédagogique des professeurs ou du moins, l'absence de l'évolution des modalités d'enseignement alors même que le LMD/BMD l'implique et prévoit donc de renforcer les capacités sur ce point tandis que par ailleurs, le rôle de la CNES (Commission nationale de l'Enseignement Supérieur) mais aussi la création d'un bureau de l'Assurance qualité au sein même de l'UB permettent de veiller justement à l'application de ces orientations. La création très récente (novembre 2012) du nouveau poste de Secrétaire Général permet aussi d'assurer des missions de gestion et communication qui assure une meilleure administration au quotidien. Enfin, la professionnalisation des enseignements et la création des formations courtes en deux ans permettent de redimensionner l'offre de formation de l'UB et de la rendre plus en adéquation avec les réels besoins de l'économie burundaise.

Les difficultés structurelles de l'enseignement supérieur burundais

La pénurie d'enseignants

Suite à la dernière crise qu'à traversé le pays, l'Université a subi une véritable hémorragie au cours de la dernière décennie (431 enseignants en 1989/1990 ; 276 en 1999/2000 ; 274 en 2005/2006 ; 276 en 2009/2010, dont 148 titulaires du doctorat et 19 professeurs ordinaires – grade le plus élevé dans la hiérarchie universitaire nationale), alors que les effectifs d'étudiants ont continué d'augmenter de manière exponentielle. Cependant, grâce notamment à une augmentation des traitements, l'UB parvient aujourd'hui à faire revenir des professeurs qui enseignaient dans la sous-région et même en Europe et surtout, incite les jeunes doctorants qui viennent de terminer leurs études à revenir pour enseigner. Cette politique qui a de réels effets positifs, permet de considérer que l'UB est sur la bonne voie pour endiguer la « fuite des cerveaux ».

La persistance du sous-équipement

Le projet FSP dit « PARES » comme d'autres actions de coopération telle que l'aide substantielle accordée au Burundi par le Fonds Commun pour l'Education (construction de deux amphithéâtres pour l'année 2013) a pallié et pallie encore le manque important d'infrastructures, de matériels, de connexions Internet et d'équipement informatique comme en ressources pédagogiques.

En ce qui concerne la réduction de la fracture numérique, le projet FSP dit « PARES » a également participé à l'équipement de l'Université par la fourniture d'ordinateur et la formation de personnels dédiés. Si le FCE ne concentre pas la majorité des ses crédits dans l'enseignement supérieur et la recherche, une partie de son budget est malgré tout dévolu aux besoins de ce secteur.

L'absence de ressources propres de l'UB et la gestion des bourses d'études

Tout étudiant inscrit à l'UB bénéficie automatiquement d'une bourse d'études dont le montant (30000 BIF, soit environ 15 Euros) ne permet qu'une survie précaire. Les logements étudiants dont ils bénéficient, sont surchargés. Pour parvenir à vivre, les étudiants les sous-louent, phénomène communément qualifié de « maquis ». En l'absence de perception de droits d'inscription, que perçoivent les universités privées, l'UB ne possède guère de ressources propres outre celui que lui alloue le budget de l'Etat.

La réforme des bourses d'études est en cours, au sens où les autorités réfléchissent à un système qui s'appuierait soit sur des critères sociaux pour l'attribution de ces montants, soit les résultats à l'Examen d'Etat, soit encore sur une réforme complète qui substituerait le système de bourse à celui de prêt-bourse. Cette réforme aurait un double avantage : elle permettrait d'augmenter les bourses des étudiants qui sur critères sociaux en ont le plus besoin et de permettre à l'UB de disposer de ressources plus importantes pour rénover ses infrastructures, gérer sa masse salariale, etc.

Par ailleurs, les retards dans la perception des bourses, dont la gestion est assurée par la Régie des œuvres universitaires, engendrent de très fréquentes grèves qui bloquent les cours parfois pendant plusieurs semaines. Ces grèves répétitives provoquent à leur tour des phénomènes de démobilisation voire de décrochage de certains étudiants, tandis que les années universitaires continuent à être décalées et qu'en dépit de ce décalage, les programmes ont du mal à être terminés en temps et en heure.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur a) français

Depuis 2005, la coopération universitaire, scientifique et technique franco-burundaise s'effectue sur la base de relations interpersonnelles entre professeurs/chercheurs français et burundais. Malgré tout, la signature d'un Document-cadre entre la France et le Burundi sur les orientations de la coopération au développement pour la période 2013-2015, le 11 mars 2013, à l'occasion de la visite, en France, du Président Pierre Nkurunziza a permis de donner un nouveau cadre bilatéral à notre coopération notamment dans le domaine universitaire.

Avec le soutien du SCAC de l'Ambassade de France au Burundi, l'Université du Burundi entretient, de longue date, des relations étroites de coopération et d'échanges avec des établissements d'enseignement supérieur français.

a) La Faculté des Lettres et Sciences humaines a bénéficié de formations de troisième cycle soutenues par la coopération française (appui en enseignants, cotutelle de thèses et mémoires, matériels didactiques) en partenariat (et généralement en alternance) avec les universités françaises suivantes :

⇒ Université de Limoges ;
⇒ Université de Paris I ;
⇒ Université Pau et des Pays de l'Adour ;
⇒ Université de Toulouse Le Mirail.

Ces partenariats ont ainsi permis, tout au long des années 2000, d'envoyer en France près d'une dizaine de jeunes doctorants burundais du *DEA « Société, pouvoir, espace et environnement »* sur la base de cotutelles et de l'alternance. La faculté souhaite redonner une impulsion à cette forme de coopération concomitante au passage de ce DEA en Master (sous système LMD), lequel est sans fonctionnement réel depuis deux ans.

b) La Faculté de Médecine a également bénéficié du soutien de la coopération française pour les enseignements de troisième cycles de spécialisation organisés alternativement au Burundi et en France, dans le cadre de partenariats avec les universités françaises de Bordeaux, Limoges, Paris XIII, Rennes et Tours.

Actuellement, une quinzaine d'étudiants burundais disposent de bourse du gouvernement burundais pour effectuer leur formation de spécialité en France. Depuis 2010, la formation en France des étudiants étrangers en médecine est centralisée par l'Université de Strasbourg qui gère les places dans les différentes universités françaises pour le diplôme de formation médicale spécialisée et le diplôme de formation médicale spécialisée approfondie (DFMS/DFMSA). Les médecins et pharmaciens ainsi sélectionnés commencent leur formation en France en tant que Faisant Fonction d'Interne (FFI).
Pour mémoire, au titre de l'année **2011**, **4 médecins burundais** ont été retenus pour effectuer leur formation à l'Université Paris Diderot en Gastroentérologie et hépatologie et en Pédiatrie, à Rennes en Neurochirurgie et à Amiens en Gynécologie-obstétrique. Au titre de l'année **2012**, **5 médecins burundais** ont été retenus pour effectuer leur formation à Strasbourg en Neurochirurgie et en Gastroentérologie et hépatologie, à l'Université Paris Diderot en pédiatrie, à Lille 2 en Chirurgie orthopédique et traumatologie et à Paris Descartes en Anesthésie-réanimation. Au titre de l'année **2013**, **4 médecins burundais** ont été retenus pour effectuer leur formation à Tours en Gynécologie-obstétrique, à Paris Diderot en pédiatrie, en chirurgie générale (viscérale) et Pneumologie à Amiens.

D'autres universités françaises accueillent également des médecins burundais en spécialités :
Limoges : 1 en Gastroentérologie ;
Rennes : 1 en Anesthésie-réanimation et 2 en Pédiatrie ;
Clermont-Fd : 1 en chirurgie ;

Strasbourg : 1 en cardiologie ;
Bobigny : 1 en Anesthésie-réanimation ;
Paris Tenon : 1 en Gastroentérologie.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

b) d'autres pays, notamment européens

⇒ **La Belgique** : la coopération est particulièrement active entre l'Université du Burundi et les neuf universités francophones de Belgique, réunies au sein de la Commission universitaire pour le Développement (CUD) :

⇒ Faculté polytechnique de Mons ;
⇒ Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux ;
⇒ Facultés universitaires catholiques de Mons ;
⇒ Faculté universitaire Notre Dame de la Paix à Namur ;
⇒ Faculté universitaire Saint Louis à Bruxelles ;
⇒ Université Catholique de Louvain ;
⇒ Université libre de Bruxelles ;
⇒ Université de Liège ;
⇒ Université de Mons-Hainaut.

La CUD apporte un soutien au renforcement des capacités (appui aux formations de troisième cycle, bourses doctorales, missions de professeurs visiteurs belges, équipement des laboratoires scientifiques, informatisation….), dans le cadre de programmes quinquennaux renouvelables (programmes de l'ordre de 1,320 million d'euros pour la période 2008-2012 + 1 année de transition). Un nouveau programme de coopération (PAI 2014/2016 voire 2018) est en cours de démarrage, avec un appui prévisionnel à hauteur de 380 000 € par an sur 5 composantes (la mise en œuvre du plan stratégique de l'UB, l'application de mécanismes d'Assurance-Qualité, la communication interne et externe de l'Université, la création d'une Ecole doctorale, les TIC et les ressources documentaires).

L'Université du Burundi est la bénéficiaire quasi exclusive du soutien belge, principalement le fait de la Communauté française de Belgique, via trois organismes, la Commission universitaire pour le Développement (CUD, francophone) et l'Association pour la promotion de l'Education et de la Formation à l'étranger (APEFE - WBI) et le VLIR (flamand). Cette dernière soutient la *Chaire UNESCO en Education à la Paix et la Résolution Pacifique des Conflits*, qui organise la préparation au Diplôme d'Etudes supérieures spécialisées (DESS) en Droits de l'Homme et Résolution pacifique des conflits. Elle apporte aussi son soutien à d'autres secteurs tels que la médecine et les NTIC.

⇒ **La Chine** (RPC) a ouvert un Institut Confucius, en 2012, au sein de l'université du Burundi proposant des cours de langue (mandarin) et de civilisation chinoises.

⇒ **La Russie**, à travers l'Institut fédéral de l'Etat de l'enseignement supérieur professionnel « l'Académie d'Etat de Médecine Vétérinaire de Kazan N.E Baouman » par une collaboration dans les domaines éducatifs, scientifique et culturel et plus particulièrement en Zootechnie et médecine vétérinaire.

⇒ **L'Egypte** participe au renforcement des compétences de la population burundaise. En 2012, 140 stagiaires burundais ont bénéficié d'une formation en Egypte dans les domaines de la sécurité, de l'énergie, de la radiodiffusion, de l'agriculture et de la santé. L'Egypte apporte également une expertise technique au Burundi en fournissant des médecins égyptiens (dont 4 sont basés en permanence à Bururi) et des professeurs de langue arabe (venus de l'université d'Al Azhar).

⇒ **Les Etats-Unis** ont ouvert en 2013, plusieurs « American Corners » au plus près des jeunes burundais ainsi qu'un centre de documentation (IRC) dans les locaux de leur Ambassade à Bujumbura destinés à offrir des cours de langue anglaise ainsi qu'un accès à la culture outre-Atlantique. Depuis 2013, le Burundi est éligible au « Hubert H. Humphrey Fellowship Program » qui permet à de jeunes actifs burundais de bénéficier d'une formation non diplomante de 10 mois, au Etats-Unis, dans des domaines très variés au sein de 18 universités partenaires. En 2013, deux burundais ont ainsi pu bénéficier de ce programme.

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-burundaise

Le déclenchement de la crise, en 1993, a eu pour effet immédiat le désengagement des coopérations bilatérales en cours. A titre d'exemple, en 1989/90, 103 assistants techniques enseignaient à

l'Université du Burundi ; dix ans plus tard (en 1999/2000), il n'en restait aucun. Cependant, la France n'a jamais suspendu sa coopération bilatérale dans le domaine universitaire.

La France a ainsi maintenu un effort significatif notamment au profit de l'Université du Burundi :
⇒ un appui aux formations doctorales de la Faculté des Lettes et Sciences humaines ;
⇒ un appui aux formations de troisième cycle de la Faculté de Médecine de Bujumbura ;
⇒ un appui au *Centre d'Etudes des Langues du Burundi* (CELAB) par un soutien à l'enseignement du français ;
⇒ un appui au Réseau documentaire pour l'Afrique des Grands Lacs africains.

Par ailleurs la France a continué à consacrer des moyens importants au programme de bourses d'études supérieures et de stages de formation à hauteur de plus 250 000 euros par an.

Depuis le retour au calme en 2005 et la restauration progressive de la paix et de la stabilité, les autorités du Burundi ont sollicité un appui affirmé de la France à l'Enseignement supérieur burundais et à son principal établissement, l'Université du Burundi, très malmenés par cette longue période de crise.

Cet appui s'est matérialisé, dès 2007, sous la forme du projet FSP dit « PARES », *Projet d'Appui au Renforcement de l'Enseignement supérieur*. Le projet a débuté en 2007 pour une durée initiale de trois ans pour être prolongé deux fois et prendre fin le 4 novembre 2012. Il a permis à l'enseignement supérieur burundais de s'adapter aux changements et de répondre aux standards internationaux. Ce projet grâce à la présence d'une assistance technique auprès du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de l'Université du Burundi a fourni un appui institutionnel et matériel. La loi de réforme de décembre 2011 (et ses textes réglementaires d'application) est l'une des réalisations du PARES. Doté d'un montant de deux (2) millions d'euros, il a été décliné en quatre composantes techniques :

⇒ un appui à la réforme d'ensemble de l'enseignement supérieur burundais via le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (150 000 €)
⇒ un appui institutionnel à l'aménagement des structures et de l'offre de formation (150 000 €) ;
⇒ un appui à l'amélioration des conditions d'enseignement dans l'ensemble de d'Université du Burundi (informatisation, documentation, méthodes pédagogiques, 620 000 €) ;
⇒ un appui au renforcement et à la diversification des enseignements proposés, à la relance de la Recherche ainsi qu'au renforcement de compétences des ressources humaines (980 000 €).

De manière complémentaire, le FSP régional « Initiatives de coopération régionale dans la région des Grands Lacs » placé auprès de la Communauté Economique de la Communauté des Grands Lacs (CEPGL) appuie, depuis 2012, le Réseau Interuniversitaire des Grands Lacs (RIGL) en partenariat avec l'AUF et apporte notamment, au Burundi, un soutien à la filière « sciences agronomiques et médecine vétérinaire ».

En 2013, à l'occasion de la visite en France du Président de la République burundaise, M. Pierre Nkurunziza, un Document-cadre entre la France et le Burundi sur les orientations de la coopération au développement a été signé par les Ministres Canfin et Kavakure, le 11 mars 2013.

A cet égard, le SCAC de l'Ambassade de France au Burundi a décidé d'adapter progressivement sa politique de bourses d'études et de stages consacrée à la formation des futures élites du pays à ce nouveau cadre. Désormais, le cœur de la politique de bourses d'études supérieures en France et dans l'espace francophone sera dédiée à des formations diplomantes de niveau Master et/ou Doctorat, en privilégiant les cofinancements. Si l'ambassade de France poursuit pleinement son appui à la constitution d'une élite burundaise en finançant des bourses d'études pour une durée maximale d'un cycle d'études supérieures, les niveaux M2 et Doctorats dans des domaines prioritaires au développement économique et social du pays tels que l'économie, les sciences de l'ingénieur, la santé ou le droit seront privilégiés, sans pour autant être exclusives. A cet égard, en 2013, l'Ambassade a financé une douzaine de bourses d'études de niveau L ainsi qu'une douzaine de niveau M pour un montant total de 220 000 €.

En outre, l'Ambassade de France accompagne toutes les initiatives des établissements d'enseignement supérieurs français et burundais destinées à la signature et à la mise en œuvre d'accord de partenariat interuniversitaires entre la France et le Burundi et à leur déclinaison en accords de cotutelles de thèse de doctorat, alternant des périodes courtes de séjour en France et au Burundi (3 à 6 mois). De manière complémentaire, l'Ambassade appuie les projets visant à la création de Master et/ou d'Ecoles doctorales ou encore à des recherches communes en partenariat avec des centre et instituts français de recherche de renom tels que l'IRD, le CIRAD, l'INRA ou encore l'INSERM.

Enfin, le SCAC finance également des bourses de stages de formation, non diplomantes, dans des domaines techniques particuliers destinées à renforcer les capacités des cadres et cadres supérieures,

principalement des administrations et établissement publics burundais. Ainsi, en 2013, une trentaine de bourses de stages ont été financées à hauteur de près de 90 000 €.

VI- Contacts utiles

Dans l'Enseignement supérieur public

L'Université du Burundi

Rectorat et Services centraux

Recteur : P[r] Gaston HAKIZA, courriel : gahakiza@yahoo.fr ou recteurub@ub.edu.bi
vice-Recteur : Pr Samuel BIGAWA, courriel : samuelbigawa@yahoo.fr, vicerecteurub@ub.edu.bi
Directeur des Services Académiques : Madame Marie-José Bigendako, courriel : jbigendako@yahoo.fr
Directeur de la Recherche, M. Steeve de Cliff, sdecliff@yahoo.com
Chef de cabinet du Recteur : M. Idéphonse NAHIMANA, courriel : buserez@yahoo.fr
Conseiller du Recteur, chargé des Relations internationales : Pr Gilbert MIDENDE, courriel : midendeg@yahoo.fr
Conseiller du Recteur, chargé des statistiques : M. Frédéric GAHUNGU, gahungufred@yahoo.fr
Bibliothécaire en chef et Directeur des Services informatiques : Marie-Rose Nizirazana, courriel : rose_marien@yahoo.fr

Les doyens de l'UB

FAC/INSTITUT	NOM ET PRENOM	MAIL	TEL. MOBILE
DROIT	BARAMBONA Jean-Marie		(00 257) 22 22 11 25
FACAGRO	En cours de nomination		
FLSH	RUNYAGU Valos	runyagu@yahoo.fr	(00 257) 79 902 938
FPSE	NKUNZIMANA Paul	nkupaul2002@yahoo.fr	(00 257) 77 731 397
FSA/ITS	NZEYIMANA Joseph		(00 257) 22 22 47 94 ; (00 257) 77 74 62 17
FSEG	KABWIGIRI Charles		(00 257) 77 72 17 28
IEPS	NSENGIYUMUA Athanase		(00 257) 22 22 34 09
IPA	BUKIRIRO Denis	bmpawenayo@yahoo.fr bmpawenayo@yahoo.com	(00 257) 79 562 609
ISA	SINDAYIGAYA Ernest	gayagaya2007@yahoo.fr	(00 257) 79 930 551
ISCO	NZEYIMANA Pierre	nzeyipi@yahoo.fr pinzeyim@yahoo.fr	(00 257) 78 843 377
MEDECINE	NDAYISABA Gabriel	gndayisaba@yahoo.fr	(00 257) 77 739 222
SCIENCES	NIZIGIYIMANA Libérate		(00 257) 22 21 36 01

L'Ecole Normale Supérieure
Directrice : M[me] Janvière NDIRAHISHA, courriel : ndirahisha@yahoo.com
Directeur des Services académiques : Dr Frédéric BANGIRINAMA, courriel : bangifre2003@yahoo.fr ; 00257 22 24 28 39 ; 00257 77 75 6078

L'Institut National de Santé Publique :
Directeur Général : Dr Pierre Claver KAZIHISE ; (00257)22 228 249/(00257)22 217 565 ; (00257)79 927 852

Les Etablissements d'enseignement supérieur privé

L'Université du Lac Tanganyika (Bujumbura) :
Recteur : Dr Evariste NGAYIPENDA, Courriel : ngayevariste@yahoo.fr ; (00257) 22 234 947 ; (00257) 77 746 405

L'Université Lumière de Bujumbura (Bujumbura) :

Recteur : Dr Gérard NKUNZIMANA, courriel : gekunzimana@yahoo.fr ; (00257) 77 846 725 ; (00257) 22 236 800

L'Université de Ngozi (Province de Ngozi)
Recteur **:** Mgr Stanislas Kaburungu, courriel : kaburungus@yahoo.fr
Secrétaire Général : M. Apollinaire Bangayimbaga, courriel : bangaapo@yahoo.es
Président du Conseil des Doyens : M. Bonaventure Bangurambona, courriel : bbangur@yahoo.fr

L'Université des Grands Lacs (Province de Bururi)
Recteur : Pr Sylvère SUGURU, courriel : ssuguru@hotmail.bi

L'Université Espoir d'Afrique (Province de Bujumbura)
Recteur : Mgr. Elie Buconyori, (00257) 22 23 79 73 ; 77 70 59 59, buconyori2001@yahoo.fr
Vice-recteur : Siméon Nikobari, courriel : simeonikobari@hotmail.com

Initélématique :
Directeur: Sadok Niyonzima, courriel: niyonz@yahoo.fr

L'Institut Supérieur de Contrôle de Gestion :
Directeur général : André Nkundikije, courriel : nkundikije@onatel.bi

L'Institut Supérieur de Gestion des Entreprises, ISGE (Planification)
Directeur : Bernard Gahungu

L'Institut Supérieur de Management :
Directeur académique : Léonard Nzoyisaba, courriel : ism_fated@yahoo.fr

L'Institut Supérieur de Technologie :
Directeur : Emmanuel KANA

L'Université Internationale Libre d'Afrique (UNILAQUE) :
Représentant légal : Gilbert-Bécaud Njangwa, courriel : gilbecaudo@yahoo.fr

L'Université Martin Luther King :
Recteur : Jean-Marie Barambona, courriel : barambona@yahoo.fr

L'Université Sagesse d'Afrique :
Recteur : Rénovat Basabakwinshi, courriel : usagessea@yahoo.fr

L'International Leadership University (www.burundi.ilu.edu):
Président : Dr Rémy Paul EALE BOSELA, courriel : ebosela@burundi.ilu.edu ; ealebos1@yahoo.fr
(00257) 22 22 15 84